

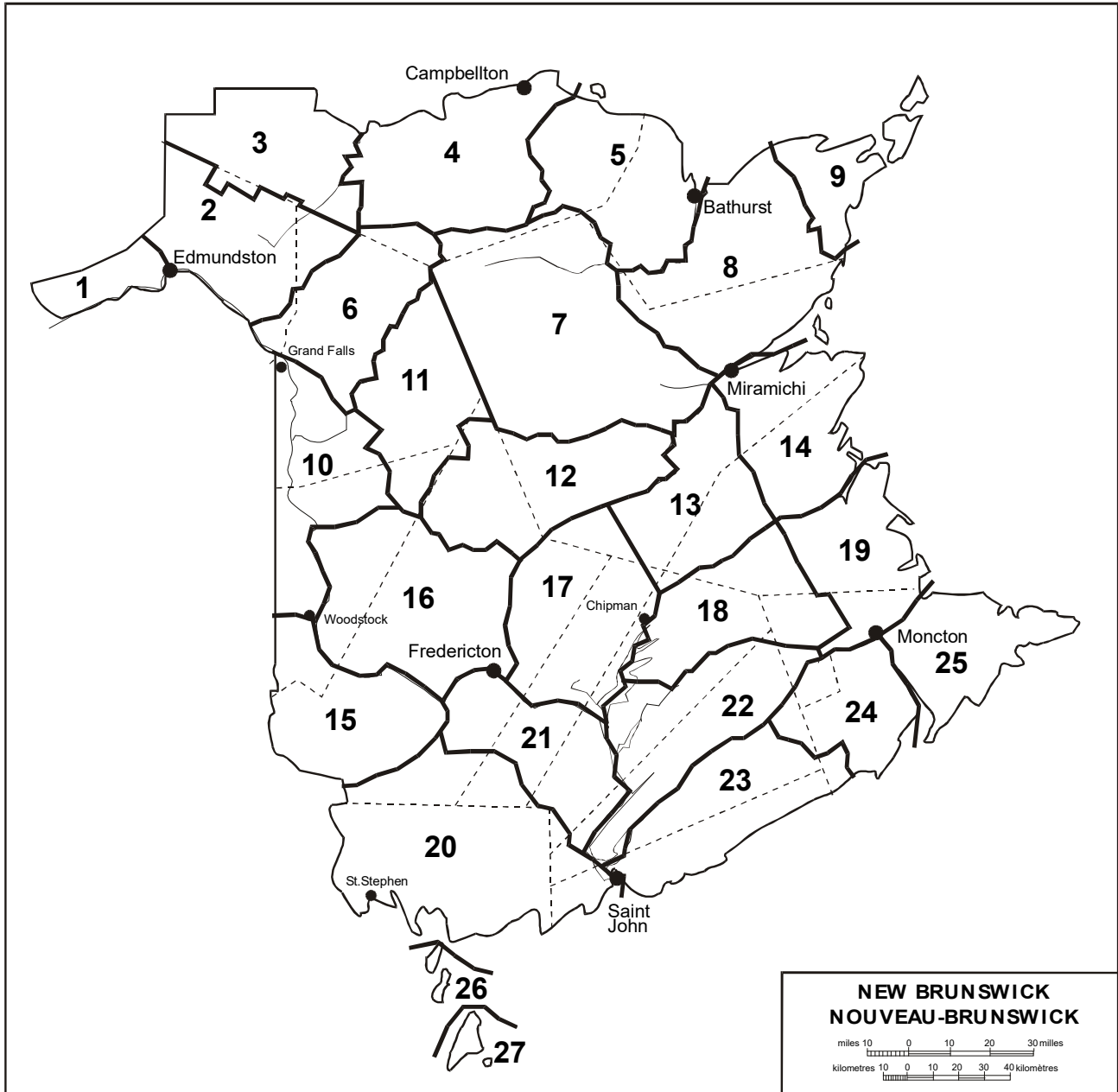
# Rapport sur les prises de dindons sauvages au Nouveau-Brunswick 2022



Direction du poisson et de la faune  
Ressources naturelles et Développement de l'énergie

[www.gnb.ca/ressourcesnaturelles](http://www.gnb.ca/ressourcesnaturelles)

# Wildlife Management Zones Zones d'Aménagement de la Faune



Rapport de 2022

## Résumé

La saison de chasse au dindon sauvage de 2022 était la deuxième de ce genre au Nouveau-Brunswick. Cette saison de 12 jours était ouverte aux résidents du Nouveau-Brunswick et a eu lieu du 9 au 21 mai. Il s'agissait d'une chasse à accès limité où les gens ont participé à une loterie pour obtenir un permis. Avant de s'inscrire au tirage de permis de chasse au dindon sauvage, les demandeurs ont suivi un cours en ligne sur la chasse au dindon sauvage. À ce jour, 8 486 personnes ont suivi ce cours, soit 6 784 jusqu'à la saison dernière et 1 702, cette année.

En raison du peu de prises effectuées l'an dernier dans la zone d'aménagement de la faune (ZAF) 17, aucun permis n'a été délivré pour cette ZAF cette année. Cela dit, 50 permis de plus ont été délivrés pour chacune des ZAF 22 et 23, ce qui porte à 450 le nombre total de permis délivrés pour la saison 2022 de chasse au dindon sauvage. La période des demandes s'est déroulée du 7 mars au 1er avril. En 2022, 3 652 résidents ont présenté une demande pour obtenir l'un des 450 permis disponibles dans les ZAF 10, 15, 16, 17 et 20. Cela représente un recul de 24 % (1 167 de moins) par rapport à l'an dernier. De façon générale, les chances d'être tiré au sort étaient de 12,3 % (tableau 1), en comparaison à 8,3 % l'an dernier. Parmi les 450 permis de chasse au dindon sauvage délivrés, 376 ont été achetés (tableau 2). Les détenteurs d'un tel permis étaient limités à la prise d'un seul dindon sauvage à barbe mâle.

Les 376 chasseurs ayant acheté un permis ont dû présenter un rapport obligatoire sur les prises de dindons sauvages; 361 rapports ont été présentés. D'après le système de signalisation, on estime que 176 dindons sauvages ont été pris au cours de la période de chasse de 12 jours. Il s'agit de 40 % de plus (50 oiseaux de plus) par rapport aux prises de l'an dernier (tableau 4). Le taux de réussite global se situait entre 50 % et 52 % (tableau 3), ce qui représente une augmentation par rapport au taux de réussite de l'an dernier (de 36 % à 40 %). Les rapports ont également révélé que 46 dindons sauvages (26 %) ont été pris le premier jour de la saison et 124 (70 %) ont été pris au cours de la première semaine de la saison (figure 1).

**Tableau 1 : Nombre de demandeurs et de permis de chasse au dindon sauvage disponibles par ZAF**

ZAF	10	15	16	20	22	23	Total
<b>Demandeurs</b>	809	348	725	1,325	249	196	3,652
<b>Permis</b>	75	75	75	125	50	50	450
<b>Taux de réussite (%)</b>	9.3	21.6	10.3	9.4	20.1	25.5	12.3

**Tableau 2 : Nombre de permis de chasse au dindon sauvage acheté par ZAF**

ZAF	Permis de chasse au dindon sauvage		
	Attribués	Achetés	Achetés (en %)
10	75	67	89.3
15	75	68	90.6
16	75	72	96
20	125	102	82.4
22	50	35	70
23	50	32	64
<b>Total global</b>	<b>450</b>	<b>376</b>	<b>83.5</b>

**Tableau 3 : Nombre de chasseurs et de prises de dindons sauvages par ZAF en 2022**

ZAF	Chassés			Prises déclarées	Estimation du taux de réussite (en %)*	
	Oui	Non	S.O.		Faible	Élevé
10	62	5	0	39	62.9	62.9
15	62	2	4	35	53	56.5
16	67	2	3	36	51.4	53.7
20	89	9	4	49	52.7	55.1
22	31	1	3	11	32.4	35.5
23	27	4	1	7	21.4	22.2
<b>Total/global</b>	<b>338</b>	<b>23</b>	<b>15</b>	<b>176</b>	<b>49.9</b>	<b>52.1</b>

\* Le faible taux de réussite suppose que les personnes n'ayant pas présenté leur rapport ont chassé sans succès, tandis que le taux de réussite élevé suppose que les personnes n'ayant pas présenté de rapport n'ont pas participé à la chasse.

Figure 1 : *Prise de dindon sauvage en 2021 par jour*

